

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, lors de sa séance extraordinaire du 13 novembre 2024, statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

<i>Immeuble affecté</i>	<i>Nature</i>	<i>Effet(s) de la(des) dérogation(s) demandée(s)</i>
<p><u>Adresse</u> : 700 1<sup>re</sup> Avenue</p> <p><u>Lots</u> : 2 374 270 et 2 374 271 cadastre du Québec</p>	<p>Marge minimale entre les différents bâtiments</p>	<p>La demande consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser une marge de 2,88 mètres entre les bâtiments de la salle de pompe incendie et les compresseurs proposés, plutôt que le 6 mètres prévu, aux termes des dispositions de l'article 95 19. c) du règlement numéro 2009-Z-00 concernant le zonage. Il s'agit d'une dérogation d'empiètement de 3,12 mètres.</li> <li>▪ Autoriser une marge de 5,28 mètres entre l'entrepôt existant et le compresseur proposé, plutôt que le 6 mètres prévu, aux termes des dispositions de l'article 95 19. c) du règlement numéro 2009-Z-00 concernant le zonage. Il s'agit d'une dérogation d'empiètement de 0,72 mètre.</li> <li>▪ Autoriser une marge de 1,99 mètres entre les deux compresseurs proposés, plutôt que le 6 mètres prévu, aux termes des dispositions de l'article 95 19. c) du règlement numéro 2009-Z-00 concernant le zonage. Il s'agit d'une dérogation d'empiètement de 4,01 mètres.</li> </ul> <p>Le tout autorisé conditionnellement à la réalisation du plan d'aménagement, dans un délai de 22 mois, tel que proposé à la demande de PIIA 2023-0073 et approuvé à la résolution numéro 84-03-23.</p>

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal, relativement à cette demande, en se présentant à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine, le 13 novembre 2024 à 18 h.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Sainte-Catherine, ce 29 octobre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Parisien', with a stylized flourish at the end.

Audrey-Maude Parisien, notaire  
Directrice des Services juridiques et greffière